



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20955
9 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

INTRODUCTION

1. Dans mon rapport du 11 août 1989 (S/20783), j'ai rendu compte au Conseil de sécurité des faits nouveaux survenus depuis que je lui avais présenté mon rapport précédent (S/20625), quelques mois auparavant, au sujet de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la façon dont celle-ci s'acquittait de ses fonctions dans la phase de ses opérations qui avait commencé le 1er août 1989 (jour J plus quatre mois). Le présent rapport a pour objet de mettre à jour les éléments d'information présentés dans mon rapport du 11 août et de tenir le Conseil de sécurité au fait des activités de la Mission avant et immédiatement après le début de la phase suivante de ses opérations, qui a débuté le 1er novembre 1989 (jour J plus sept mois).

I. COMPOSITION, COMMANDEMENT ET DEPLOIEMENT

2. La composition, le commandement et le déploiement de la Mission demeurent tels que je les décrivais aux paragraphes 2 à 5 de mon rapport du 11 août 1989. A compter du 1er novembre 1989, deux équipes mobiles similaires à celles qui avaient été déployées en août (voir S/20783, par. 5 et 11) ont procédé à des inspections en divers endroits pour vérifier que les forces cubaines avaient achevé de se replier au nord du tracé ajusté du 13e parallèle, comme il était prévu qu'elles l'aient fait au 31 octobre 1989.

II. OPERATIONS

3. Les procédures que le chef du Groupe d'observateurs militaires et ses collaborateurs avaient mises au point au début de l'année avec les autorités angolaises et cubaines, et dont il est fait mention dans mon rapport du 10 mai 1989 (S/20625, par. 8), ont continué de donner satisfaction au cours de la période à l'examen. La Mission a donc encore été en mesure de tenir un compte précis de tous les mouvements de personnel et de matériel militaires cubains sortant d'Angola ou y pénétrant.

4. Entre le 1er août et le 31 octobre 1989, il y a eu au total 9 583 départs (chiffres nets) de militaires cubains (dont 3 189 en août, 3 226 en septembre et 3 168 en octobre), ce qui porte à 25 510 le total net des départs enregistrés et

vérifiés par la Mission depuis le début du retrait des militaires cubains, le 10 janvier 1989 (voir annexe). On se souviendra qu'aux termes de l'accord bilatéral signé le 22 décembre 1988 par l'Angola et Cuba (S/20345, appendice), 25 000 militaires cubains, au total, devaient être retirés au 1er novembre 1989. Comme on l'indique ci-dessus, ce chiffre a été atteint.

5. Outre les militaires, des chars d'assaut, des canons, des véhicules blindés de transport de troupes, d'autres véhicules militaires, du matériel de génie militaire, des avions et hélicoptères, des fusées et de grandes quantités de bombes, de munitions et d'autres fournitures militaires appartenant aux forces cubaines en Angola ont continué d'être retirés et ont été enregistrés en détail par la Mission.

6. On se souviendra que, dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1988 [S/20338, par. 8 c) et d)], que le Conseil a approuvé dans sa résolution 626 (1988), il était envisagé que le dernier jour de chaque phase du repli vers le nord des troupes cubaines (c'est-à-dire le dernier jour du quatrième et du septième mois après le jour J), les autorités angolaises et cubaines confirmeraient par écrit au chef du Groupe d'observateurs militaires que toutes les forces cubaines avaient été repliées au nord du tracé ajusté du 15e et du 13e parallèle, respectivement. Elles indiqueraient aussi au chef du Groupe tous les emplacements d'où les troupes cubaines avaient été retirées. Il était proposé en outre qu'au reçu de cette information, le chef du Groupe envoie les équipes internationales militaires de vérification qu'il jugerait nécessaires dans les zones d'où les forces cubaines avaient été retirées, afin de confirmer le repli.

7. Dans mon rapport du 11 août 1989 (S/20783), j'ai informé le Conseil des résultats qu'avaient donnés les inspections auxquelles la Mission avait procédé au sud du tracé ajusté du 15e parallèle dans les jours qui avaient suivi le jour J plus quatre mois. Depuis lors, la Mission n'a reçu aucune information indiquant que l'on avait constaté ou que l'on soupçonnait la présence de troupes cubaines où que ce soit au sud du tracé ajusté du 15e parallèle.

8. Suivant le calendrier annexé à l'accord entre l'Angola et Cuba, c'était au 31 octobre 1989 que toutes les forces cubaines devaient avoir achevé la phase suivante de leur retrait et s'être repliées au nord du tracé ajusté du 13e parallèle. Conformément à la procédure décrite au paragraphe 6 ci-dessus, les autorités angolaises et cubaines ont dûment informé par écrit, le 27 octobre 1989, le chef du Groupe d'observateurs militaires que toutes les forces cubaines avaient été repliées au nord du tracé ajusté du 13e parallèle. Elles ont en outre indiqué que les troupes cubaines avaient été retirées des localités ci-après : Namibe, Lubango, Hoque, Chibia, Matala, Jamba, Menongue et Longa, ainsi que du pont sur le Quatiri, à mi-chemin entre Menongue et Longa.

9. Les jours suivants, trois équipes d'observateurs militaires de la Mission, ainsi que, dans certains cas, un groupe composé du chef du Groupe d'observateurs militaires et d'autres officiers supérieurs de la Mission accompagnés de responsables angolais, ont effectué une série de vérifications par avion, hélicoptère et véhicule terrestre à tous les emplacements que les troupes cubaines étaient censées avoir évacués. De plus, à l'initiative du chef du Groupe, des

équipes d'inspection se sont rendues à Chongoroi et Caconda. Le 4 novembre, le chef du Groupe d'observateurs militaires m'a informé que la série de vérifications effectuées par la Mission avait été menée à bien comme prévu et que la présence de militaires cubains n'avait été observée nulle part au sud du tracé ajusté du 13e parallèle. Le chef du Groupe continuera à procéder aux vérifications ponctuelles supplémentaires qu'il jugera nécessaire, conformément au paragraphe 8 e) de mon rapport au Conseil en date du 17 décembre 1988 (S/20338).

10. Dans mon rapport du 11 août (S/20783), j'ai souligné qu'une condition essentielle pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat est qu'elle reçoive l'entière coopération des parties concernées, notamment en ce qui concerne la liberté de mouvement et les autres facilités dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions. A cet égard, j'ai le plaisir de signaler que le Gouvernement angolais et les autorités militaires cubaines en Angola ont continué à fournir à la Mission leur entière coopération. La Commission mixte [voir S/20338, par. 9 a)] chargée de coordonner la vérification par les Nations Unies du repli et du retrait des troupes cubaines et de régler tous problèmes qui pourraient surgir, a continué à se réunir à intervalles réguliers et a beaucoup aidé la Mission à s'acquitter pleinement de son mandat. La parfaite coopération dont les autorités angolaises font preuve à l'égard de la Mission s'est vérifiée à nouveau lorsque des dispositions ont été prises pour que cette dernière commence ses opérations au sud du tracé ajusté du 13e parallèle (aéronefs, personnel de liaison et soutien logistique étant fournis sans délai, notamment).

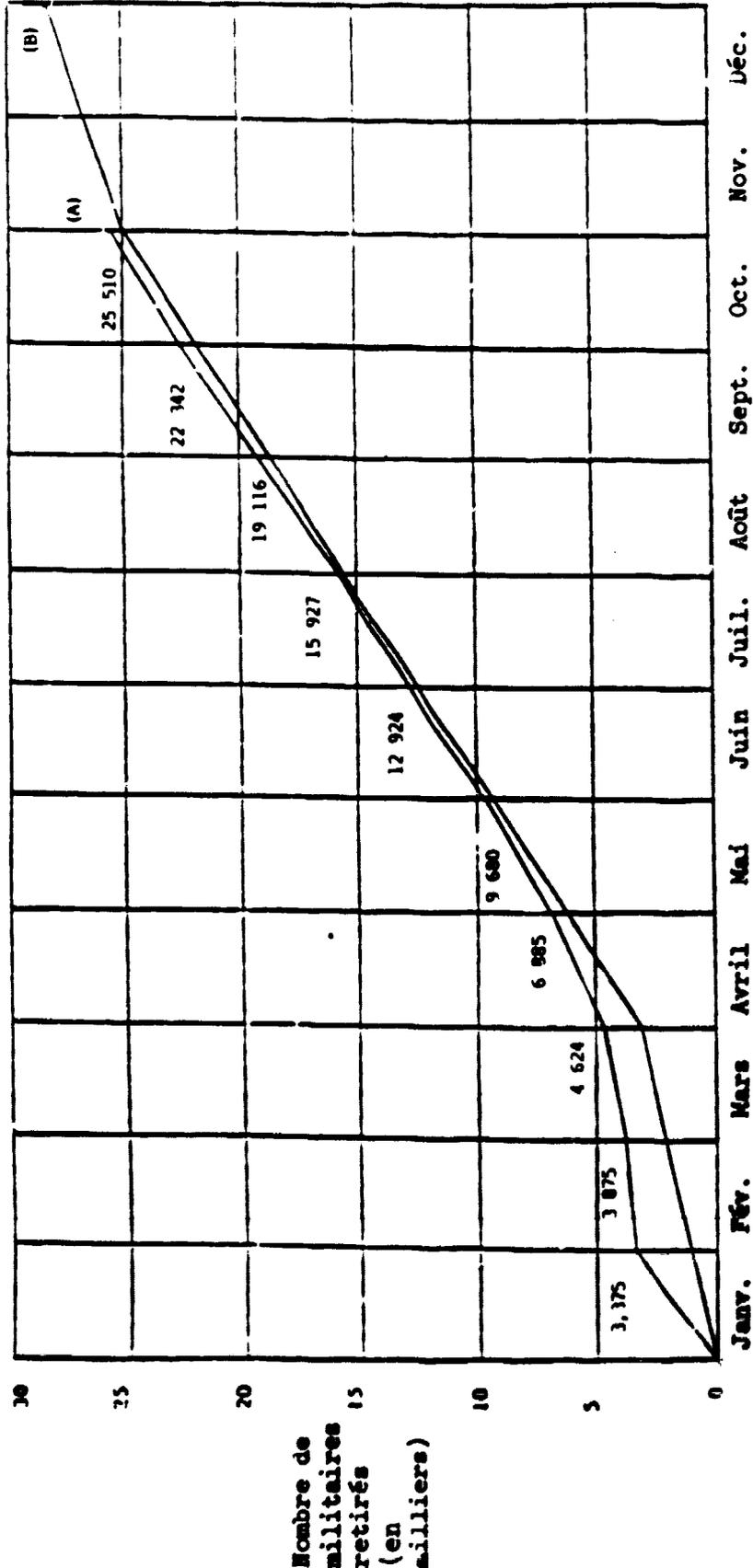
III. CONCLUSIONS

11. Comme le montrent les paragraphes qui précèdent, la Mission a continué à s'acquitter efficacement des tâches que le Conseil de sécurité lui avait confiées en décembre 1988. Ce succès démontre une fois encore l'efficacité qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies peut avoir lorsque les parties concernées coopèrent pleinement. Le mérite en revient aussi aux gouvernements qui nous envoient les observateurs militaires. Je tiens enfin à rendre hommage au chef du Groupe d'observateurs militaires, le général Péricles Ferreira Gomes, et aux personnels militaire et civil relevant de son commandement pour l'énergie et la compétence avec lesquelles ils ont continué à s'acquitter de leurs responsabilités.

ANNEXE

Nombre de militaires retirés au 31 octobre 1989 et projections
jusqu'au 31 décembre 1989

(A) Chiffres réels (B) Projections



Nombre de
 militaires
 retirés
 (en
 milliers)